

THC DANS URINES

Par Invictus Postée le 07/12/2023 01:30

Bonjour, J'ai fumé pendant 6-7 du THC sans m'arrêter. J'ai ensuite fait une pause de 3 mois, puis de nouveau fumé pendant 1 mois (2-3 joints par jours). Ma question est la suivante : En sachant qu'un fumeur occasionnel conserve des traces de THC dans son urine pendant 15 jours, si je fais un test urinaire de dépistage THC, suis-je toujours considéré comme fumeur régulier avec une détection à 30-70 jours ou bien vu que j'ai fait une pause de 3 mois, mon corps s'est déshabitué de la substance et l'éliminera plus rapidement après seulement 1 mois de consommation ? Pour être plus clair, si ma dernière consommation (après 1 mois de consommation) date du 04/12/23, dois-je compter 15-20 jours pour être négatif ou mon corps mettra encore une fois 30-70 jours pour l'éliminer de mon urine ? Merci d'avance

Mise en ligne le 08/12/2023

Bonjour,

Vous vous êtes sevré du cannabis durant 3 mois après 7 ans de consommation quotidienne. Récemment, vous avez de nouveau consommé au quotidien pendant 1 mois.

Aujourd'hui, vous souhaiteriez connaître les délais de positivité au THC dans le cadre d'un dépistage urinaire.

Nous ignorons dans quel contexte vous posez cette question concernant le dépistage, mais il est toujours difficile d'affirmer avec exactitude les délais de positivité.

Nous disposons à ce sujet de données générales, ne tenant pas compte des facteurs individuels spécifiques. Ainsi, chaque individu peut réagir différemment à un dépistage en fonction du métabolisme, l'âge, le poids, l'hygiène de vie (alimentation, hydratation, activité physique, etc.).

C'est pourquoi, nous ne sommes pas à même de vous apporter une réponse précise. Par sécurité, considérez plutôt votre usage comme « régulier » même si vous avez interrompu votre consommation durant 3 mois.

Pour plus d'informations, vous trouverez en bas de page, un lien vers notre tableau des durées de positivité.

D'autre part, il existe la possibilité de vous procurer des autotests en pharmacie ou en vente en ligne sur internet. Cela vous permettra de savoir où vous en êtes.

Également, il est possible d'effectuer un dépistage en laboratoire d'analyse pour faire le point. Assurez-vous de demander le tarif en amont, car il sera à votre charge.

Enfin, si vous ressentez des difficultés pour cesser vos consommations de cannabis et que vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à joindre nos écoutants par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) tous les jours de 8h à 2h. Également par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité